



# Congrès Champlain 2023 Acteur de changement

Saint-Hubert, 13 février 2023

## Avis d'élection

### À l'attention de tous les membres

Conformément aux dispositions des statuts et règlement du Syndicat de Champlain (CSQ), lors du Congrès prévu les 23, 24 et 25 mars 2023, il y aura élection aux postes suivants<sup>1</sup> :

- **Présidence**
- **Secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier**
- **Coordonnateur ou coordonnatrice à l'action syndicale (deux personnes)**
- **Comité de la Constitution et du Règlement (1 membre par section)**
- **Comité d'enquête (3 membres)**
- **Comité des finances (1 membre par section)**

#### Les responsables des comités de la vie syndicale :

- **L'action sociopolitique**
- **La condition féminine**
- **La condition des jeunes**
- **L'éducation syndicale**
- **La formation générale des adultes**
- **La formation professionnelle**
- **La santé et sécurité au travail**
- **Mouvement ACTES<sup>2</sup>**

Par la présente, le comité d'élection ouvre une période de mise en candidature qui s'étendra :

### Du 15 février 2023 au 15 mars 2023 à 16 h

#### Selon l'article 53 **MISE EN CANDIDATURE**

La mise en candidature doit être faite à l'aide du formulaire prévu à cet effet, indiquant le nom de la candidate ou du candidat, son adresse et le poste visé; y figurent également les signatures de la personne qui propose et de deux (2) autres membres en règle du Syndicat, de même que celle de la candidate ou du candidat qui confirme ainsi son consentement à sa mise en candidature et, advenant son élection, à l'acceptation de la fonction.

Cette mise en candidature doit être acheminée à Jessica Carrière à : [jcarriere@syndicatdechamplain.com](mailto:jcarriere@syndicatdechamplain.com)

### Au plus tard le 15 mars 2023 à 16 h

**Les formulaires de mise en candidature sont disponibles sur le site Web du Syndicat, dans la section « Congrès ».**

Le jour suivant la clôture de la période de mise en candidature, la présidente ou le président du comité d'élection communique via le site Internet du Syndicat de Champlain, les documents suivants :

- 1) la liste des candidates et candidats;
- 2) la proclamation de l'élection de la seule candidate ou du seul candidat proposé à un poste;
- 3) la proclamation d'un nouvel appel de candidatures au poste qui n'en a reçu aucune selon les délais de clôture prévus et annoncés par le comité d'élection.

**Comité d'élection :** Marie-Ève Dumouchel, présidente, Salaberry, enseignants  
François Gervais, des Patriotes, enseignants  
Élaine Rebts, des Patriotes, soutien  
Susie Rebts, des Patriotes, soutien  
Jean-Nicholas Robillard, Marie-Victorin, enseignants

<sup>1</sup> Les fonctions et attributions de chaque poste sont disponibles sur le site Web du Syndicat, dans la section « Congrès ».

<sup>2</sup> Conditionnel à la création du poste par le congrès